

**COMMUNE DE VILLAROGER**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le vingt trois juin deux mille vingt-cinq à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 17 juin 2025.**

**Présents :**

Mmes CREY Marlène, LIMBARINU Nadine  
MM CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, MARMOTTAN Lionel,  
VIVET-GROS Alexis

**Absent ayant donné pouvoir :**

**Absent** : Mme BOULANGEAT Mégane,  
M. COGEZ Frédéric

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance : Monsieur CERISE Jérôme

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 5 juin 2025 qui est adopté à l'unanimité

**Délibération 2025\_69 Avenant n°3 à la convention de délégation de service public – Remontées mécaniques et domaine skiable de Villaroger**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Villaroger est autorité organisatrice du service public des remontées mécaniques et du domaine skiable relié au domaine des Arcs et de Paradiski. Elle en a confié la gestion à la société ADS dans le cadre d'une convention de délégation de service public en date du 24 janvier 2020. Les parties se sont rapprochées afin de convenir de certaines modifications de la convention.

D'une part la Commune a repris à son compte la maîtrise d'ouvrage du projet de bâtiment de services devant abriter les locaux d'exploitation et commercial – sanitaires publics prévus à l'article 2 de l'avenant n°2.

D'autre part, le Délégué a choisi de financer la construction de la télécabine par crédit-bail. Or, le Crédit-bailleur fait la demande de la signature d'une convention tripartite, devant préciser les modalités de cette opération de financement. Enfin, le Compte d'Exploitation Prévisionnel doit être actualisé pour prendre en compte ces diverses modifications. Le présent avenant a pour objet d'acter ces diverses adaptations sans que celles-ci ne modifient l'esprit général du programme d'investissement initial.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants : (Messieurs Alexis Vivet-Gros, Jérôme Cerise et Jean-Christophe Dubos ne participent pas au vote) approuve l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Délibération 2025\_70 Emprunts bancaires 2025 pour les travaux du parking et du bâtiment de services - Ajustements**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2025\_53 du 5 mai 2025 concernant le choix des prêts pour le financement des travaux du parking et du bâtiment de services. Le Crédit Agricole demande que quelques précisions soient apportées à la délibération au sujet du mode d'amortissement et de l'ajustement des taux revus depuis l'envoi de l'offre.

**Divers**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement des travaux du chantier du Pré. L'entreprise de gros œuvre est en avance sur le planning prévu.

**Le Secrétaire,**  
**Jérôme CERISE**



**Le Maire,**  
**Alain EMPRIN**

